



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le jeudi 20 mars à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 07 mars 2025
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 25 mars 2025
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Audrey LALOTTE, Mme Fanny MESPLET, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE a donné pouvoir à Mme Mylène HENAULT,
 M. Amine BENALIA BROUCH a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
 Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
 Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO,
 M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,
 M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : FESTIVAL TOROS Y SALSA 2025 : PROGRAMMATION ET TARIFS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2125-1 et suivants,

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 5 MARS 2025

CONSIDÉRANT que la ville de Dax assure la gestion en régie directe de la programmation du festival Toros y Salsa et organise du 12 au 14 septembre 2025 la 29^{ème} édition du Festival Toros y Salsa qui se déroule dans le parc Théodore Denis où le public pourra profiter d'un village de casetas et ses nombreuses offres de restauration, géré par des associations ou des professionnels de Dax.

Dans le respect de sa ligne artistique, le festival s'attache à présenter des plateaux musicaux inédits et d'une grande richesse et à concevoir une programmation qui s'articule autour de ces moments musicaux.

Gérardo ROSALES, en tant que directeur artistique de cette édition, a sélectionné six grands concerts qui seront présentés au public durant les trois soirs du festival.

Pour dynamiser l'événement, des animations variées contribueront à créer une ambiance festive et conviviale qui permettront à tous de profiter du festival Toros y Salsa tout au long de la journée :

- danse : cours et démonstrations de salsa et autres danses latines,
- musique : ateliers musicaux ouverts à tous, animés par les musiciens du festival, pour explorer l'univers de la salsa et ses instruments emblématiques,
- gastronomie : concours de Pintxos entre les casetas, pour un défi gastronomique soumis au vote d'un jury de professionnels mais aussi d'un jury populaire qui pourra déguster les pintxos,
- artisanat : marché latin durant tout le week-end pour découvrir des produits artisanaux, vêtements, disques etc,
- enfants : activités ludiques et éducatives pour les plus jeunes, axées sur la transmission de notre culture taurine,
- ambiance festive : sessions de DJ pour danser au rythme des hits salsa et latinos,
- retour sur images : écran LED avec retransmissions des concerts de 2024 et 2025, pour revivre les meilleurs moments et ne rien manquer.

LES CONCERTS :

Vendredi 12 septembre :

19h00	Ouverture du festival
21h00 – 22h30	YEMAMA LA BANDA (France)
23h00 - 00h30	JORGE MALDONADO – TRIBUTE TO SONORA MATANCERA (New-York/Colombie/Europe)

Samedi 13 septembre :

21h00 – 22h30	SON CON CUERO - Invité : ANDY REY (Cuba/France)
23h00 – 00h45	SALSA DIVAS PROJECT (Porto-Rico/Cuba/Mexique /Vénézuéla)

Dimanche 14 septembre

19h00 – 21h00	CACHUMBAMBE (France)
21h30 – 23h00	FREDDY RAMOS & ORCHESTA SALSA UNDERGROUND (Espagne/Vénézuéla/Pays-Bas)

TARIFS :

CASETAS : Il est proposé de reconduire le tarif de 2024 pour les casetas.

Location d'une caseta avec plancher, terrasse couverte et électricité :

tarif pour 10m² : 343 € TTC

MARCHANDS AMBULANTS : droit de place

En 2024, le tarif forfaitaire pour la durée du festival pour les stands alimentaires ou articles divers était fixé à 186 €.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 5 %.

Tarif du stand alimentaire ou articles divers : 195 € (forfait pour la durée du festival).

BUDGET :

Le programme du festival salsa représente un budget global de 200 030 € dont le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES : 200 030 €

Plateau artistique (cachets et transports inclus)	55 000 €
Hébergement – Restauration - Catering	14 500 €
Prestations techniques	23 000 €
Locations mobilières	78 000 €
Taxes Sacem/ CNV	6 030 €
Fêtes et cérémonies	1 000 €
Gardiennage	12 000 €
Fournitures diverses	2 000 €
Énergie et Carburant	8 500 €

RECETTES : 200 030 €

Mise à disposition de casetas	52 000 €
Marchands ambulants	5 000 €
Subvention Conseil Départemental	8 000 €
Participation du budget des fêtes	135 030 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget des Fêtes de la ville de Dax, exercice 2025.

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE la programmation du festival telle que présentée ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement tel que proposé,

FIXE les tarifs de location des casetas et des droits de places pour les marchands ambulants, tels que définis ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Alexis ARRAS.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »